

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le premier mars, à dix-neuf heures, se sont réunis publiquement, en mairie de Crécy-en-Ponthieu, les membres du Conseil Municipal en exercice, sous la présidence de Monsieur Gérard LHEUREUX, Maire, suite à la convocation du 21 février 2023.

Sont présents : Gérard LHEUREUX, Christèle RICHARD, Joël LEFEBVRE, Myriam VARLET, Michel MACHY, Christine VANHÉE, Christophe CAULIER, Laura MACHY, Patrick FLAMENT et Sébastien HAUTBOUT

Absents excusés : Gaëlle PETIT (qui a donné procuration à Michel MACHY)

Alice PLOMMET (qui a donné procuration à Joël LEFEBVRE)

Michel KLAPSIA (qui a donné procuration à Sébastien HAUTBOUT)

Franck BOUCHEZ

Godleine DÉTRÉ

Le quorum est atteint ; la séance est ouverte.

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Myriam VARLET secrétaire de séance ; la proposition est adoptée à l'unanimité.

Le compte-rendu de la séance du 12 décembre 2022 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire revient sur les coupures répétitives d'électricité, et indique que les services d'ENEDIS sont intervenus à CrécyGrange et à Wadicourt pour y remédier.

M. FLAMENT confirme que la situation s'est effectivement améliorée.

M. LEFEBVRE déclare que le réseau Internet est également perturbé.

Le compte-rendu de la séance du 12 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour de la séance est abordé.

M. BOUCHEZ arrive en cours de séance, et prend part au vote des délibérations qui suivent.

1) DÉNOMINATION DES RUES :

Monsieur le Maire rend compte des 4 réunions d'information qui se sont tenues à Crécy, Caumartin et Marcheville les 8 et 9 février derniers.

Les habitants ont été informés des changements d'adresses à venir, et associés aux choix de noms pour les rues concernées.

Nous arrivons au terme de la procédure.

Cependant, un point est signalé : la non gratuité du transfert de siège social pour les sociétés. La compétence a été transférée du CFE à l'INPI au 1^{er} janvier 2023, qui, pour le moment, ne tient pas compte du fait que le changement d'adresse n'est pas demandé par les entreprises mais leur est imposé.

Monsieur le Maire a signalé la situation aux députés et sénateurs de la Somme. « L'adressage est imposé par l'État ; il ne doit pas être une charge financière pour les sociétés. »

Messieurs BOUCHEZ, CAULIER et HAUTBOUT considèrent que c'est à l'État de payer.

M. HAUTBOUT propose d'attendre la réponse du Gouvernement pour activer les changements d'adresses.

Il rappelle également l'accompagnement nécessaire aux habitants qui en exprimeraient le besoin. Confirmation de Monsieur le Maire.

Les rues concernées par le changement de nom sont abordées une par une.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder à la dénomination des voies, comme suit :

Désignation de la voie	Ancien nom	Nouveau nom	Vote du Conseil Municipal
Voie allant de la rue de la Croix jusqu'à la forêt	Rue du Chemin Vert	Rue du Donjon	Adoptée à l'unanimité
Voie perpendiculaire à la rue du Chemin Vert	Chemin du Donjon	Chemin du Tortillard	Adoptée à la majorité (9 pour, 5 abstentions de M. BOUCHEZ, M. LEFEBVRE, M. MACHY, Mme PLOMMET, Mme PETIT)
Portion de la RD 56 (route de Fontaine), jusqu'au territoire d'Estrées-les-Crécy	Sans nom	Rue du roi de Bohême	Adoptée à la majorité (12 pour, 2 abstentions de M. HAUTBOUT et M. KLAPSIA)
Rue allant de La Poste à la rue du Général de Gaulle	Place du 8 mai 1945	Rue du 8 mai 1945	Adoptée à l'unanimité
Voie d'accès au cimetière de Caumartin	Rue du Cimetière	Rue Gambier	Adoptée à l'unanimité
RD 12, en agglomération de Marcheville	Rue du Maréchal Leclerc	Rue des Phosphates	Adoptée à l'unanimité
Lieu-dit sur la RD 12		Lieu-dit « Le Texas »	Adoptée à l'unanimité
Lieu-dit sur la RD 111		Lieu-dit « L'Ermitage »	Adoptée à l'unanimité
Lieu-dit sur la RD 111		Lieu-dit « La Clairière du Muguet »	Adoptée à l'unanimité

Echanges de points de vue, préalablement à cette prise de décision :

- Concernant la RD 56, **M. CAULIER** et **M. HAUTBOUT** posent la question « Il n'y a pas de problème à ce que la même voie porte le nom de Rue de Fontaine sur le territoire d'Estrées et Rue du Roi de Bohème sur le territoire de Crécy ? »

M. BOUCHEZ : « Non. Dès lors que la Base d'Adresses Nationale est correctement renseignée. »

Mme VANHÉE : « Pourquoi ne pas suggérer au Maire d'Estrées de prendre le même nom que nous ? »

M. HAUTBOUT : « Ou prolonger l'avenue des Fusillés jusqu'à la limite du territoire ? »

M. BOUCHEZ : « Ce n'est pas possible. L'avenue des Fusillés se prolonge déjà sur la gauche. »

- Après avoir renommé la rue du Chemin du Vert rue du Donjon, il semble nécessaire à plusieurs conseillers municipaux (Mme RICHARD, M. CAULIER, M. HAUTBOUT) de changer de nom l'impasse du Donjon, pour éviter l'homonymie.

Le nom choisi à la majorité est le chemin du Tortillard.

- Place du 8 mai 1945 : le haut de la place remontant vers le collège est renommé Rue du 8 mai 1945. La Place du 8 mai 1945 est celle du Cyrano uniquement.

- Rue des Loups : certains habitants la nomment chemin des Loups, d'autres Rue des Loups. Le nom officiel est Rue des Loups.

2) SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1 AU CONTRAT DSP ASSAINISSEMENT (INTÉGRATION DE L'UNITÉ DE DÉPHOSPHATATION) :

Le contrat DSP avec Véolia pour le service assainissement a été reconduit le 18 février 2016 pour une durée de 13 ans.

La police de l'eau, dans son jugement de conformité relatif au système d'assainissement en 2019, a déclaré le système d'assainissement collectif de Crécy-en-Ponthieu non conforme au niveau national et local au regard du paramètre phosphore.

Le traitement physico-chimique du phosphore a été mis en place en décembre 2021. Ce dispositif implique une surproduction de boues nécessitant un renforcement du stockage des boues afin de respecter la capacité de stockage de 9 mois.

Dans l'attente des résultats de l'étude sur l'optimisation de fonctionnement de l'unité d'épaississement des boues en vue de leur épandage, les parties se sont accordées pour la mise en œuvre du traitement phosphore sans renforcement de la plateforme de stockage des boues.

La collectivité étend la mission confiée au délégataire, qui l'accepte, à l'exploitation de l'unité de traitement du phosphore.

Cette évolution ouvre droit à une révision des tarifs du délégataire.

La part variable fermier est majorée de 0,1982 € HT par m³ (sur une base de 3,50 € le m³).

Le Conseil Municipal :

- approuve à l'unanimité l'avenant n° 1 au contrat DSP assainissement
- autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir signé deux devis de VEOLIA :

- 13 188 euros pour la réparation du réseau d'eaux pluviales route de Rue, visant à diminuer significativement la présence d'eaux claires dans le réseau d'eaux usées
- 59 466 euros pour le traitement H2S dans le réseau rue du Maréchal Leclerc de Hauteclocque, déjà évoqué en séance du Conseil Municipal

Nous avons eu confirmation par VEOLIA d'une garantie de résultat.

M. BOUCHEZ ajoute que les travaux sont impératifs, pour pallier les mauvaises odeurs en centre bourg et protéger le réseau.

3) MODIFICATION DE LA FRÉQUENCE DE FACTURATION DE L'ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du fait que Véolia propose l'actualisation des tarifs et la modification de la fréquence de facturation de l'assainissement.

En effet, au terme des dispositions contractuelles, ce dernier est actualisé annuellement au moyen d'indices représentatifs des charges du service. En raison de l'inflation, ces indices connaissent des évolutions importantes à des fréquences très rapprochées. La formule de révision du contrat s'en trouve donc impactée, et par voie de conséquence le prix de l'eau et/ou de l'assainissement.

C'est pourquoi Véolia revient vers nous afin d'envisager la possibilité de modifier la fréquence d'actualisation prévue au contrat, et d'opter pour une fréquence semestrielle en lieu et place d'une fréquence annuelle, ce qui permettrait aux usagers de bénéficier d'une progressivité mieux maîtrisée de leurs factures d'eau, en évitant une augmentation annuelle plus conséquente.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord pour la modification de fréquence de facturation de l'assainissement
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

4) GESTION DU PERSONNEL – ADHÉSION A UN COMITÉ D'OEUVRES SOCIALES, DEMANDE DE DÉROGATION POUR L'UTILISATION DE MACHINES PAR DES MINEURS (STAGIAIRES, APPRENTIS) :

- Adhésion à un comité d'oeuvres sociales :

La loi du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale a généralisé le droit à l'action sociale pour tous les agents territoriaux et précisé qu'il appartient à chaque collectivité territoriale de définir, par délibération, le type des actions et le montant des dépenses qu'elle entend engager dans la réalisation des prestations d'action sociale.

Le Comité Technique doit être consulté préalablement à la mise en œuvre de la politique d'action sociale de la collectivité, et les mesures qui en découlent sont adoptées par délibération.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la commune adhère au CNAS, à la demande d'une majorité des agents qui bénéficieraient ainsi d'avantages sociaux : séjours vacances à prix avantageux, plans épargne chèques vacances, octroi d'allocations liées à des événements familiaux, etc...

En cas d'accord, le projet de délibération sera soumis à l'avis du Comité Technique, puis la délibération sera entérinée par le Conseil Municipal.

Budget prévisionnel annuel : 212 € par agent, soit environ 2 120 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de la collectivité au CNAS, sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique.

- Demande de dérogation pour l'utilisation des machines par des mineurs :

Le Comité Technique auprès du Centre de Gestion a donné un avis favorable au projet de délibération le 7 février dernier.

La délibération concerne la dérogation accordée aux jeunes de 15 à 18 ans, accueillis en stage ou en apprentissage, à utiliser certains engins à titre dérogatoire : tracteur tondeuse, tondeuse, débroussailleuse, taille haies, souffleur à feuilles.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la délibération, après avis du comité technique.

5) OCTROI D'UNE SUBVENTION POUR LE FESTIVAL DE L'OISEAU 2023 :

La 32ème édition du Festival de l'Oiseau se déroule du 22 au 30 avril 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention de 3 000 euros, comme en 2022.

Sont prévus à Crécy la diffusion de films documentaires au Cyrano et des sorties en forêt.

M. CAULIER et **M. HAUTBOUT** estiment que c'est un peu cher.

Mme VANHÉE, après avoir pris connaissance du programme détaillé des animations, estime que la subvention demandée n'est pas exagérée.

M. BOUCHEZ ajoute que cet événement international contribue à la notoriété de Crécy et de son cinéma. Il rappelle également que le Festival de l'Oiseau a contribué au développement du tourisme sur la côte il y a 30 ans.

Mme RICHARD ajoute que les élèves de l'école primaire reçoivent une entrée gratuite. Et la mairie, en échange de la subvention, en a également pour les habitants qui le souhaitent.

M. BOUCHEZ indique que nous disposerons cette année d'affiches banderoles à accrocher sur les mâts.

M. LEFEBVRE répond que nous n'avons pas de nacelle pour les accrocher, ce à quoi Monsieur le Maire suggère d'emprunter celle du Crotoy (avec chauffeur).

Le Conseil Municipal, à la majorité (7 pour, 7 abstentions) donne son accord pour le versement d'une subvention de 3 000 €.

6) DÉLÉGATION A L'ESPACE PONTHEIU MARQUENTERRE POUR SOLLICITER LES AIDES TSA :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner délégation à l'Espace Ponthieu pour déposer en ligne sur le site du CNC les demandes d'aides pour les travaux pouvant bénéficier du soutien TSA (Taxe Spéciale Additionnelle sur les entrées en salle de spectacle).

Le Conseil Municipal donne son accord unanime.

7) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Dates des manifestations à venir :

Petit-déjeuner proposé par l'APE de l'école primaire samedi 4 mars
 Inauguration du Centre Historique Crécy la Bataille samedi 11 mars
 Parcours du Coeur samedi 1^{er} avril matin
 Soirée théâtre du Gourdin proposée par le Comité des Fêtes le soir
 Congrès cantonal samedi 15 avril
 Fête du Muguet dimanche 7 mai
 Passage de la course cycliste « Les 4 jours de Dunkerque » le mardi 16 mai après-midi ;
 19 équipes de 7 coureurs sont engagées à ce jour
 Une vingtaine de signaleurs est nécessaire pour assurer la sécurité.
 Cinébranches en forêt de Crécy samedi 1^{er} juillet 2023

- L'Assemblée Générale de l'Espace Ponthieu Marquenterre a eu lieu ce 24 février.
 Une nouvelle présidente a été élue.

M. CAULIER réitère sa demande d'entrées au cinéma en échange de la subvention communale.

Mme VANHÉE estime à contrario que les subventions des communes ne devraient pas donner droit à des entrées. L'argument donné à l'époque n'est peut-être plus valable.

Mme RICHARD ajoute qu'une dizaine d'entrées gratuites peut être demandée par chaque Comité des Fêtes (Crécy, Caumartin, Marcheville) en guise de lots.

- Monsieur le Maire exprime à nouveau son mécontentement par rapport aux occupations gratuites des salles par les associations.

Certains négligent le ménage, ou oublient de nous signaler du mobilier cassé.

Parfois ce sont les toilettes publiques qui sont laissées dans un état déplorable.

Nous avons de plus en plus de locaux à entretenir. Il faudra peut-être envisager d'augmenter la durée de travail de la femme de ménage.

M. CAULIER propose d'annoter chaque désordre constaté par une association et d'en tenir compte lors de l'analyse de la demande de subvention annuelle.

- Monsieur le Maire souhaite que les conseillers municipaux soient plus présents lors des cérémonies publiques. **M. HAUTBOUT** confirme que seulement trois élus ont participé à la Sainte-Barbe cette année ; c'est une manifestation qui draine une grosse partie de la population.

En l'absence de questions diverses, la séance levée à 21 heures.

Ont signé :

Le secrétaire de séance,

Le président de séance,